



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/SC/2009/1
EUR/09/5088363/1
30 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR
LES TRANSPORTS, LA SANTÉ ET
L'ENVIRONNEMENT

Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement

Septième session
Genève, 22 et 23 octobre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SEPTIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le jeudi 22 octobre 2009 à 10 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Comité à l'adresse suivante: www.thepep.org et de le retourner au secrétariat de la CEE deux semaines au moins avant la réunion, c'est-à-dire d'ici au 8 octobre 2009 – soit par télécopie (+41 22 917 0107), soit par courrier électronique (oksana.rott@unece.org). À leur arrivée au Palais des Nations, il leur est demandé de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, installé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro +41 22 917 2447.

Pour des raisons d'économie, les représentants sont invités à se munir de leurs propres exemplaires des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Les documents peuvent être téléchargés à partir du site www.thepep.org. Un nombre limité d'exemplaires de ces documents sera disponible dans la salle de réunion.

3. Adoption des rapports du Comité directeur et de son Bureau.
4. Déclaration d'Amsterdam.
5. Mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE et plan de travail:
 - a) Mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE;
 - b) Plan de travail du PPE-TSE.
6. Cadre institutionnel du PPE-TSE.
7. Options de financement pour le PPE-TSE.
8. Stratégie de communication pour le PPE-TSE.
9. Renforcement des synergies avec les organisations internationales et les autres processus.
10. Activités de la Commission européenne.
11. Questions diverses.
12. Dates de la prochaine session.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/AC.21/SC/2009/1-EUR/09/5088363/1

1. Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) est appelé à adopter l'ordre du jour de sa septième session, établi par le secrétariat commun de la CEE et de l'OMS/Europe en concertation avec le Bureau.

Point 2. Élection du bureau

2. Le Comité directeur sera invité à élire un président et deux vice-présidents pour sa septième session. Conformément au règlement intérieur, la présidence est assumée à tour de rôle par des représentants du secteur des transports, du secteur de la santé et du secteur de l'environnement, chacun des trois secteurs se voyant attribuer l'un des trois postes susmentionnés. Conformément à l'usage, le Président de la septième session doit représenter le secteur de l'environnement.

3. Le Comité étudiera la composition de son Bureau (voir l'annexe) et envisagera d'élire des membres permanents et des nouveaux membres.

Point 3. Adoption des rapports du Comité directeur et de son bureau

Documents: ECE/AC.21/2008/9-EUR/08/5068055/9; ECE/AC.21/2009/3-EUR/09/5088363/3

4. Le Comité adoptera les rapports de sa sixième session (Genève, 28 et 29 avril 2008) et de la dixième session de son Bureau (Rome, 7 et 8 juillet 2009).

Point 4. Déclaration d'Amsterdam

Document: ECE/AC.21/2009/2-EUR/09/5086385/2

5. Le Comité examinera les conclusions de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam 22 et 23 janvier 2009) sur la base du rapport de la réunion et de la Déclaration d'Amsterdam, adoptée, qui figure en annexe. La Déclaration d'Amsterdam définit le mandat relatif aux activités du PPE-TSE pour les cinq prochaines années. Elle établit quatre buts prioritaires et un plan de travail pour 2009-2014. Elle fixe également les mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE et confirme le cadre institutionnel du programme.

6. Le Comité souhaitera peut-être aussi avoir un échange de vues sur les difficultés et les perspectives devant lesquelles se trouvera le PPE-TSE, qui repose sur une démarche coordonnée à l'égard des politiques, dans le contexte économique actuel, ainsi que sur l'orientation stratégique à suivre jusqu'à la tenue de la prochaine réunion de haut niveau, prévue au plus tard en 2014.

Point 5. Mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE et plan de travail

Documents: ECE/AC.21/SC/2009/4-EUR/09/5088363/4; ECE/AC.21/SC/2009/6-EUR/09/5088363/6; ECE/AC.21/SC/2009/2-EUR/09/5088363/2; Document informel n° 1 (2009)

a) Mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE

7. Le Comité examinera les trois mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE destinés à permettre l'application effective de la Déclaration d'Amsterdam, tels qu'ils ont été adoptés par la réunion de haut niveau et étudiés par son Bureau: les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement; la «course de relais» du PPE-TSE; et le Partenariat du PPE-TSE. Il est invité à établir une orientation stratégique et des directives opérationnelles sur la base du document fourni (ECE/AC.21/SC/2009/4-EUR/09/5088363/4).

i) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

8. Les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement du PPE-TSE visent à fournir des recommandations aux États membres concernant l'élaboration de plans et de programmes nationaux couvrant les trois secteurs. Le Comité étudiera la mise en place des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement et les moyens de renforcer les capacités des États membres en vue de l'intégration des politiques de transports dans les plans sanitaires et environnementaux existants ou de l'élaboration de nouveaux. Les délégations et le

secrétariat du PPE-TSE fourniront des renseignements au sujet des expériences enregistrées en matière d'élaboration d'instruments politiques intégrés au niveau national (ECE/AC.21/SC/2009/6-EUR/09/5088363/6).

ii) La «course de relais» du PPE-TSE

9. La «course de relais» du PPE-TSE vise à faire connaître les principales dispositions de la Déclaration d'Amsterdam dans chacun des pays et chacune des villes de la région, par passage du «bâton», c'est-à-dire l'échange de bonnes pratiques entre les États membres et les communes dans la réalisation des objectifs de la Déclaration. La course de relais lancée à l'occasion de la Réunion de haut niveau tenue à Amsterdam sur le thème de la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé en milieu urbain marquera une première étape à Prague-Pruhonic (République tchèque) les 24 et 25 septembre 2009. Il est prévu qu'une deuxième course de relais, organisée sur le thème des conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement, parte de Chisinau et s'arrête à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) fin 2009 ou début 2010.

10. Le Comité examinera les résultats de l'atelier de Chisinau (29 et 30 octobre 2008) (ECE/AC.21/SC/2009/2-EUR/09/5088363/2), ainsi que les premières expériences tirées de l'atelier de Prague-Pruhonic (document informel n° 1 (2009)). Il est invité à réfléchir à l'organisation de manifestations ultérieures pour faire avancer les deux courses de relais déjà lancées sur le thème de la marche et du cyclisme et de l'intégration dans le domaine de l'élaboration des politiques. Les États membres sont invités à proposer des pays hôtes pour les futures étapes de ces courses et des idées d'autres courses de relais éventuelles correspondant aux buts prioritaires de la Déclaration d'Amsterdam.

iii) Le Partenariat du PPE-TSE

11. Le Partenariat du PPE-TSE est destiné à servir de mécanisme d'appui et de financement principal du PPE-TSE aux fins de la promotion d'une démarche intégrée de l'élaboration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement reposant sur la mise en place d'outils et de méthodes et le renforcement des capacités des États membres. Le Comité débattera du lancement du Partenariat de PPE-TSE, compte tenu des considérations pertinentes de son Bureau (ECE/AC.21/2009/3-EUR/09/5088363/3).

b) Plan de travail du PPE-TSE: propositions de projet et contraintes budgétaires (2009-2014)

12. Le Comité examinera son plan de travail (2009-2014) sur la base d'un document établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau, qui fournit un aperçu de quelques premières propositions de projet, notamment concernant les contraintes budgétaires (ECE/AC.21/SC/2009/4-EUR/09/5088363/4). Ces propositions de projet, qui sont conformes aux buts prioritaires du PPE-TSE et à ses mécanismes de mise en œuvre, sont destinées à aider les États membres à mettre en pratique les engagements pris dans le cadre de la Déclaration d'Amsterdam et à obtenir les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

13. L'aide aux États membres pour l'élaboration des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement sera fournie dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE. D'autres propositions de projet sont rassemblées dans le document susmentionné, comme ci-après, selon les mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE (cours de relais ou Partenariat du PPE-TSE):

Projets relatifs à la «course de relais» du PPE-TSE

- Pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé en milieu urbain
- Mise en œuvre des conseils concernant les conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement

Projets relatifs au Partenariat du PPE-TSE

- Élaboration de recommandations à l'intention des États membres concernant les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement
- Utilisation au niveau national de la Boîte à outils du Programme disponible sur le Portail d'échange d'informations du PPE-TSE
- Évaluation économique des effets sur la santé de la pratique de la marche et du cyclisme
- Centre de Partenariat du PPE-TSE pour le renforcement des capacités dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé
- Initiative de vulgarisation ciblée du PPE-TSE-Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le transport urbain durable dans la région de l'Europe de l'Est, de l'Asie centrale et du Caucase et de l'Europe du Sud-Est

14. Les États membres sont invités à donner des orientations et à faire des suggestions pour la réalisation de ces projets aux niveaux national et international.

Point 6. Cadre institutionnel du PPE-TSE

Document: ECE/AC.21/SC/2009/7-EUR/09/5088363/7

15. Le Comité examinera le cadre institutionnel régissant le PPE-TSE, tel qu'il figure dans la Déclaration d'Amsterdam. Il étudiera l'organisation de ses sessions annuelles, qui offrent un cadre à l'échange de bonnes pratiques, ainsi que de données d'expériences et de connaissances spécialisées nationales, conformément aux quatre buts prioritaires de la Déclaration. Les États membres sont invités à réfléchir aux moyens de rendre compte des progrès accomplis et des défis restant à relever aux fins de la réalisation de ces objectifs au niveau national et à choisir des thèmes ciblés susceptibles de faire l'objet de discussions approfondies lors de futures sessions du Comité.

Point 7. Options de financement pour le PPE-TSE

Document: ECE/AC.21/SC/2009/5-EUR/09/5088363/5

16. Étant donné l'appui politique renouvelé manifesté par la troisième réunion de haut niveau et les propositions de projet susmentionnées, le Comité étudiera comment mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre des activités relevant du plan de travail du PPE-TSE et attirer à longue échéance des financements de la part des États membres. Il examinera les futures options de financement sur la base du document fourni et conviendra de la suite à y donner.

Point 8. Stratégie de communication pour le PPE-TSE

Document: Document informel n° 2 (2009)

17. Sur la base d'une note élaborée par le secrétariat, le Comité souhaitera peut-être envisager de mettre en place une stratégie visant à ce que le PPE-TSE et ses activités bénéficient d'une plus large publicité et à améliorer la communication avec les parties prenantes.

Point 9. Renforcement des synergies avec les organisations internationales et les autres processus

18. Le Comité sera informé de la collaboration entre le PPE-TSE et les processus internationaux connexes visant à renforcer les synergies, notamment le Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable (cycle 2009 englobant les questions de transport), la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, février 2010), le Forum international des transports (FIT) et d'autres. Il souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de renforcer la collaboration avec ces organisations internationales, ainsi que d'autres et d'autres processus, et de promouvoir le PPE-TSE comme modèle pour d'autres régions.

Point 10. Activités de la commission européenne

Document: Document informel n° 3 (2009)

19. Le Comité sera informé des progrès accomplis concernant le Livre vert de la Commission européenne (CE) intitulé «Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine» et son plan d'action, comme signalé lors de la troisième réunion de haut niveau. Il souhaitera peut-être étudier d'autres possibilités de coopération avec la Commission européenne dans des domaines d'intérêt commun, notamment ceux suggérés lors de la réunion commune tenue entre la CE et le PPE-TSE en février 2008.

Point 11. Questions diverses

20. Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner toute autre question intéressant les transports, la santé et l'environnement.

Point 12. Dates de la prochaine session

21. Le Comité arrêtera les dates de sa huitième session à venir.

Annexe

La composition actuelle du Bureau est la suivante:

Secteur de la santé:

- M. François André, Attaché au Service public fédéral de la santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement (Belgique)
- M^{me} Hristina Mileva, Ministère de la santé (Bulgarie)
- M^{me} Ursula Ulrich-Vögtlin, Chef de la Division Projets multisectoriels de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse)
- M. Mihail Kochubovski, Chef du Service de l'eau et de l'hygiène collective, Institut de protection sanitaire, Ministère de la santé (ex-République yougoslave de Macédoine)

Secteur des transports:

- (En attente de nomination), Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (France)
- M^{me} Sjoukje Faber, Conseillère principale à la Direction des infrastructures routières et de la sécurité du trafic, Ministère des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau (Pays-Bas)
- M. Vadim Donchenko, Directeur général de l'Institut national de recherche scientifique sur le transport routier, Conseiller auprès du Vice-Ministre des transports (Fédération de Russie)
- M. Nigel Dotchin, Ministère des transports (Royaume-Uni)

Secteur de l'environnement:

- M^{me} Lisa Brodey, Première Secrétaire responsable de l'environnement, de la science et de la technologie, Section des affaires économiques et scientifiques, Mission permanente des États-Unis d'Amérique à Genève (États-Unis d'Amérique)
- M^{me} Narin Panariti, Directrice de la Division de la politique, de l'intégration et de la législation, Ministère de l'environnement (Albanie)
- M. Robert Thaler, Chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit, Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche)
- M^{me} Nino Tkhilava, Chef du Département de la gestion intégrée de l'environnement, Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles (Géorgie)